

Conditions générales d'utilisation

Version du 1^{er} décembre 2016

1. Objet

La société Ubleam exploite une application mobile de réalité augmentée (ci-après « **l'Application** »), ainsi qu'une plateforme en ligne accessible en mode Saas sur le domaine ubleam.com (ci-après la « **Plateforme** »), permettant à ses clients professionnels (ci-après les « **Clients** ») (i) de gérer l'ensemble de ses opérations de maintenance, de production et de logistique de ses matériels (ci-après les « **Opérations techniques** ») et/ou (ii) de créer des supports de communication interne ou externe interactifs (ci-après les « **Opérations marketing** »), dans les conditions détaillées ci-après à l'article « Description des Services » (ci-après les « **Services** »).

Ubleam et les Clients sont ci-après désignés ensemble ou individuellement une « **Partie** ».

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de fixer les modalités et conditions de fourniture des Services par Ubleam aux Clients, ainsi que de définir les droits et obligations des Parties dans ce cadre.

Elles expriment l'intégralité de l'accord des Parties et annulent et remplacent tout accord, lettre, offre ou autre document écrit ou oral antérieur ayant le même objet.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en page d'accueil de la Plateforme.

Elles peuvent être complétées, le cas échéant, par des conditions d'utilisation particulières, lesquelles complètent les présentes Conditions Générales et, en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières.

2. Exploitant de la Plateforme et de l'Application

La Plateforme, l'Application et les Services sont exploités par la société Ubleam, société par actions simplifiée, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 531 095 693, dont le siège social est situé 425, rue Jean Rostand – 31670 Labège (ci-après « **Ubleam** »).

Ubleam peut être contactée aux coordonnées suivantes :

Téléphone : **+33 (0)5 82 08 07 20**

Adresse électronique : **support@ubleam.com**

3. Acceptation des Conditions Générales

Le Client déclare en signant le devis dans les conditions de l'article « Modalités de la commande », avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les accepter expressément.

Cette acceptation ne peut être que pleine et entière, sans modification de quelque nature que ce soit. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas signer le devis ni utiliser les Services, ni accéder à la Plateforme et/ou à l'Application.

4. Accès aux Services

La Plateforme, l'Application et les Services sont accessibles à toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale (ci-après « **l'Administrateur** »).

La Plateforme, l'Application et les Services s'adressent exclusivement aux professionnels, agissant dans le cadre de leur activité.

Le Client reconnaît et accepte que l'accès aux Services est non-exclusif, Ubleam restant libre de fournir lesdits Services à tout autre tiers de son choix, sans limitation d'aucune sorte.

5. Inscription aux Services

Le Client reconnaît et accepte que :

- certains Services ne sont fournis que par l'intermédiaire de la Plateforme (ci-après les « **Services de backoffice** ») et ne sont ouverts qu'à l'Administrateur et aux personnes en charge de la gestion et du suivi des Opérations techniques et/ou des Opérations marketing (ci-après les « **Responsables Opérationnels** »);
- d'autres Services ne sont fournis que par l'intermédiaire de l'Application (ci-après les « **Services applicatifs** ») et sont ouverts, en tout ou partie, aux seuls membres de son personnel et/ou à toute autre personne autorisés par le Client à accéder à l'Application (ci-après les « **Utilisateurs Professionnels** ») ;
- Les Services applicatifs peuvent également être ouverts, en partie seulement et au libre choix du Client, dans les conditions détaillées ci-après à l'article « Description des Services » :
 - A ses propres clients, après leur avoir ouvert un compte dans les conditions détaillées au présent article (ci-après les « **Utilisateurs Invités** ») ;
 - à toute personne téléchargeant l'Application, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir un compte sur la Plateforme (ci-après les « **Utilisateurs Anonymes** »).

L'Administrateur, le Responsable Opérationnel, l'Utilisateur Professionnel, l'Utilisateur Invité et l'Utilisateur Anonyme sont ci-après dénommés ensemble « **l'Utilisateur** ».

5.1 **Inscription sur la Plateforme**

5.1.1 **Inscription de l'Administrateur**

Tout Client est tenu d'ouvrir un compte auprès d'Ubleam sur la Plateforme selon la procédure décrite ci-dessous pour bénéficier de l'intégralité des Services de backoffice (ci-après le « **Compte Administrateur** »). Le Compte Administrateur est ouvert au nom et pour le compte du Client par l'Administrateur, dont le nom et l'adresse email auront été préalablement communiqués à Ubleam, par tout moyen jugé utile et notamment par email à l'adresse renseignée à l'article « Exploitant de la Plateforme et de l'Application ».

L'Administrateur est tenu de :

- remplir un formulaire d'inscription, en y complétant toutes les informations requises, notamment la dénomination sociale de la société pour le compte de laquelle il s'inscrit, ses nom, prénom et son adresse email.

- choisir un mot de passe. L'Administrateur peut changer son mot de passe à tout moment. Il est recommandé de changer régulièrement.
- cocher sur le formulaire d'inscription la case « J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation ».

Le Client garantit Ubleam que les informations renseignées sur ledit formulaire d'inscription par l'Administrateur sont exactes et qu'elles ne sont entachées d'aucun caractère trompeur. L'Administrateur s'engage notamment à s'inscrire avec l'adresse email renseignée par le Client.

Le Client reconnaît et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Compte Administrateur valent preuve de son identité.

L'inscription de l'Administrateur est automatiquement validée et entraîne l'ouverture du Compte Administrateur, sous une forme et selon les moyens techniques qu'Ubleam juge les plus appropriés pour rendre les Services. Le Client reconnaît et accepte qu'Ubleam se réserve la possibilité, à tout moment et par tout moyen jugé utile, de vérifier les informations saisies par l'Administrateur sur le formulaire d'inscription, et notamment de lui adresser un email contenant un lien de confirmation sur lequel l'Administrateur devra cliquer pour confirmer la validité de son email.

Le Client s'engage à informer Ubleam sans délai de tout changement dans lesdites informations à l'adresse de contact indiquée à l'article « Exploitant de la Plateforme » des présentes. Notamment, en cas de changement d'Administrateur, le Client s'engage à en informer Ubleam dans les plus brefs délais et à lui communiquer les coordonnées du nouvel Administrateur.

Ubleam s'engage à modifier l'adresse email de l'Administrateur rattachée au Compte Administrateur du Client. Ubleam adressera dans les plus brefs délais au nouvel Administrateur un email à l'adresse renseignée par le Client et contenant un lien de confirmation sur lequel l'Administrateur devra cliquer pour valider l'autorisation d'accéder au Compte Administrateur.

L'Administrateur accède aux Services en se connectant à son Compte Administrateur avec son identifiant et le mot de passe choisit lors de l'inscription, ce qu'il reconnaît et accepte.

L'Administrateur peut autoriser un ou plusieurs autres membres du personnel à accéder à la Plateforme en qualité d'Administrateur. Dans ce cadre, le premier Administrateur adresse par email aux autres Administrateurs un lien internet les redirigeant vers une page d'inscription sur la Plateforme et sur lequel l'Administrateur doit cliquer pour procéder à son inscription dans les conditions détaillées au présent article et ouvrir un sous-compte lié au Compte Administrateur, dans la limite du nombre de Comptes autorisés au titre de la formule d'Abonnement choisi par le Client dans les conditions détaillées à l'article « Conditions financières ».

5.1.2 Inscription des Responsables Opérationnels

Tout Responsable Opérationnel est tenu d'ouvrir auprès d'Ubleam sur la Plateforme un sous-compte personnel rattaché au Compte Administrateur (ci-après le « **Compte Responsable** »).

L'un ou l'autre des Administrateurs du Compte Administrateur procède à l'ouverture du Compte Responsable directement auprès d'Ubleam, selon la procédure détaillée ci-avant à l'article « Inscription de l'Administrateur », dans la limite du nombre de Comptes autorisés au titre de la formule d'Abonnement choisi par le Client dans les conditions détaillées à l'article « Conditions financières ».

Il adresse aux Responsables Opérationnels un email contenant ses identifiant et mot de passe, ainsi qu'un lien internet les redirigeant vers une page d'inscription sur la Plateforme et sur lequel le Responsable Opérationnel doit cliquer pour confirmer son inscription

Le Client garantit Ubleam que les informations renseignées lors de l'ouverture du Compte Responsable par l'Administrateur sont exactes et qu'elles ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

L'Administrateur s'engage à procéder à la fermeture du Compte Responsable d'un Responsable Opérationnel dans les plus brefs délais lorsque celui-ci quitte l'entreprise et/ou à modifier les informations du Compte Responsable en cas de changement dans les informations de ce dernier renseignées par l'Administrateur lors de la procédure d'inscription.

5.2 Inscription sur l'Application

Tout Utilisateur qui souhaite utiliser les Services applicatifs est tenu de télécharger l'Application sur tout device entendu comme toute tablette numérique, tout téléphone mobile et/ou tout autre objet connecté (ci-après les « **Devices** »).

Le nombre d'Utilisateurs Professionnels et/ou d'Utilisateurs Invités autorisé à utiliser les Services applicatifs est limité en fonction du nombre de Comptes autorisés au titre de la formule d'Abonnement choisi par le Client dans les conditions détaillées à l'article « Conditions financières ».

L'un ou l'autre des Administrateurs du Compte Administrateur procède à l'ouverture d'un compte pour chaque Utilisateur Professionnel et/ou Utilisateur Invité auprès d'Ubleam sur l'Application selon la procédure décrite ci-avant à l'article « Inscription de l'Administrateur », dans la limite du nombre de Comptes autorisés au titre de la formule d'Abonnement choisi par le Client dans les conditions détaillées à l'article « Conditions financières », pour bénéficier de tout ou partie des Services applicatifs (ci-après le « **Compte Application** »).

L'Administrateur adresse à chaque Utilisateur Professionnel et/ou Utilisateur Invité un email contenant (i) un lien internet leur permettant de télécharger l'Application, (ii) ses identifiant et mot de passe, ainsi (iii) qu'un lien internet sur lequel l'Utilisateur Professionnel et/ou l'Utilisateur Invité doit cliquer pour confirmer son inscription.

Le Client garantit Ubleam que les informations renseignées lors de l'ouverture du Compte Application par l'Administrateur sont exactes et qu'elles ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

L'Administrateur s'engage à procéder à la fermeture du Compte Application d'un Utilisateur Professionnel et/ou d'un Utilisateur Invité dans les plus brefs délais lorsque celui-ci quitte l'entreprise et/ou à modifier les informations du Compte Application en cas de changement dans les informations de ce dernier renseignées par l'Administrateur lors de la procédure d'inscription.

L'inscription sur l'Application entraîne automatiquement l'ouverture d'un Compte Application sous une forme et selon les moyens techniques qu'Ubleam juge les plus appropriés pour rendre les Services.

L'Utilisateur Professionnel et/ou l'Utilisateur Invité accède aux Services en se connectant à son Compte Application avec son identifiant et le mot de passe choisit lors de l'inscription, ce qu'il reconnaît et accepte.

Le Client reconnaît et accepte que l'Utilisateur Anonyme accède à certains Services Applicatifs, qu'il aura préalablement ouverts à tout Utilisateur de l'Application, sans ouverture

de Compte Application, par simple téléchargement de l'Application sur l'appstore de son choix.

Le Client reconnaît être informé qu'il peut gérer l'ouverture des Services Applicatifs depuis son Compte Administrateur.

6. Usage strictement personnel

Un seul Compte Administrateur pourra être créé par Administrateur. Est considérée comme étant l'Administrateur utilisant les Services de backoffice la personne dont les renseignements personnels correspondent à ceux qui ont été fournis sur le formulaire d'inscription, à l'exclusion de tout autre tiers.

Un seul Compte Responsable pourra être créé par Responsable Opérationnel. Est considérée comme étant le Responsable Opérationnel utilisant les Services de backoffice la personne dont les renseignements personnels correspondent à ceux qui ont été fournis sur le formulaire d'inscription, à l'exclusion de tout autre tiers.

Un seul Compte Application pourra être créé par Utilisateur Professionnel et/ou Utilisateur Invité. Est considérée comme étant l'utilisateur des Services applicatifs la personne dont les renseignements personnels correspondent à ceux qui ont été fournis sur le formulaire d'inscription, à l'exclusion de tout autre tiers.

Les Administrateurs, les Responsables Opérationnels et les Utilisateurs Professionnels et/ou Utilisateurs Invités s'engagent par conséquent à utiliser les Services personnellement, et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à leur place ou pour leur propre compte, y compris à un autre utilisateur des Services, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Tout Utilisateur est par ailleurs responsable du maintien de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe et reconnaît expressément que toute utilisation des Services depuis son Compte sera réputée avoir été effectuée par lui-même.

Dans l'hypothèse où un Utilisateur constaterait que son Compte est ou a été utilisé à son insu, il s'engage à en avvertir Ubleam dans les plus brefs délais, à l'adresse indiquée à l'article « Exploitant de la Plateforme et de l'Application ».

7. Durée

Les Services sont fournis sous la forme d'un abonnement, dans les conditions détaillées ci-après à l'article « Conditions financières » (ci-après « **l'Abonnement** »).

Les présentes Conditions Générales s'appliquent pendant toute la durée de l'Abonnement.

Les Parties conviennent expressément que l'Abonnement est souscrit par le Client pour une durée initiale d'un (1) an (ci-après la « **Période initiale** »). L'Abonnement se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, aux mêmes termes et conditions, sauf dénonciation dans les conditions de l'article « Résiliation » ci-après (ci-après la « **Période de reconduction** »).

La Période initiale et la Période de reconduction sont dans le cadre des présentes désignées indifféremment la « **Période** ».

8. Commande de Services

Le Client qui souhaite souscrire un Abonnement devra adresser une demande de devis à Ubleam par email, par téléphone aux coordonnées renseignées à l'article « Exploitant de la Plateforme et de l'Application » (ci-après la « **Commande** »).

La Commande devra préciser les coordonnées du Client, et notamment son adresse email de contact, ainsi que les Services dont il souhaite bénéficier.

A réception de la Commande, Ubleam s'engage à lui adresser un devis dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, par tout moyen jugé utile et notamment par email à l'adresse renseignée dans la Commande (ci-après le « **Devis** »). Le Devis devra impérativement être accompagné des présentes Conditions Générales. Si aucun devis n'est adressé au Client dans ce délai, la Commande sera réputée ne pas avoir été acceptée.

Si le Client accepte le Devis, il devra le renvoyer à Ubleam dûment signé par son représentant légal au plus tard dans un délai de dix (10) jours à compter de la date d'envoi du Devis.

Ubleam se réserve le droit de refuser tout Devis n'ayant pas été renvoyé dans le délai indiqué ci-dessus, sans que le Client puisse prétendre à une indemnisation quelconque.

Toute demande de modification de la Commande adressée par le Client à Ubleam après l'émission du Devis, donnera lieu à l'émission d'un nouveau Devis dans les conditions décrites au présent article, annulant et remplaçant le précédent Devis.

Ubleam reste libre d'accepter ou non toute modification de la Commande qui lui serait adressée après la réception du Devis valablement signé par le Client. Si Ubleam refuse la modification de la Commande, pour quelque raison que ce soit, il est expressément prévu entre les Parties que seul le Devis initialement signé sera exécuté.

9. Description des Services

L'Utilisateur a accès aux Services qui suivent sous une forme et selon les moyens techniques qu'Ubleam juge les plus appropriés. Le Client reconnaît et accepte que selon que l'Utilisateur est un Administrateur ou un Responsable Opérationnel ou un Utilisateur Professionnel ou un Utilisateur Invité ou un Utilisateur Anonyme il n'aura pas accès aux mêmes Services, ainsi que détaillé ci-après.

9.1 Description des Services ouverts aux Administrateurs

L'ensemble des Services de backoffice ouverts aux Administrateurs sont accessibles via la Plateforme.

9.1.1 Constitution et gestion d'une base de données

Ubleam met à disposition de l'Administrateur une base de données (ci-après la « **Base de données** »), dans laquelle l'Administrateur peut enregistrer :

- les matériels utilisés par le Client dans le cadre de son activité, classés par type de matériels et par ordre alphabétique ;
- les objets de toute nature et/ou les personnes et/ou les lieux sur lesquels il souhaite stocker des informations aux fins de créer des Bleam dans les conditions de l'article « Création de Bleam » ci-après, classés par thème et/ou par événement et/ou par date et/ou par ordre alphabétique et/ou par type.

Les matériels, objets, personnes et/ou lieux stockés dans la Base de données sont ci-après ensemble dénommés les « **Sujets** ».

L'Administrateur peut supprimer à tout moment un Sujet de la Base de données et/ou modifier les éléments d'identification dudit Sujet.

L'Administrateur peut renseigner et/ou mettre à jour l'ensemble des informations pertinentes sur un Sujet via la Plateforme et/ou l'Application, et notamment :

- les informations permettant de constituer une fiche technique de chaque matériel, de connaître sa localisation dans les locaux du Client, ainsi que l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des Opérations techniques que le Client souhaite mettre en œuvre sur lesdits matériels ;
- les informations permettant de constituer une fiche d'identification et/ou de présentation des objets, personnes et/ou lieux, ainsi que l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de supports de communication dans le cadre des Opérations marketing mises en œuvre par le Client.

L'Administrateur a la possibilité de rechercher un Sujet et les informations y attachées dans la Base de données par mots clefs.

9.1.2 Création de Bleam

L'Administrateur peut créer des logos interactifs sur la base des informations renseignées sur un Sujet (ci-après les « **Bleam** »), permettant à tout Utilisateur de l'Application d'accéder à l'ensemble des informations disponibles sur un Sujet, en scannant le Bleam avec le Device de son choix.

Cette fonctionnalité permet à l'Administrateur de sélectionner les informations pertinentes dans la Base de données qu'il souhaite intégrer dans le Bleam.

Ubleam met à disposition de l'Administrateur une fonctionnalité lui permettant de créer des Bleam personnalisés, à ses couleurs et/ou en utilisant les images de son choix.

L'Administrateur peut éditer un ou plusieurs Bleam pour chaque Sujet contenu dans la Base de données et/ou peut éditer des modèles de Bleam, qui seront ultérieurement rattachés à un Sujet, dans la limite du nombre de Bleam prévu dans l'Abonnement.

Il peut imprimer autant d'exemplaire d'un Bleam qu'il souhaite pour l'apposer directement sur un matériel et/ou sur tout support de communication de son choix.

9.1.3 Outil de gestion des Services

Ubleam met à disposition de tout Administrateur un tableau de bord lui permettant d'avoir une vision globale de l'activité de l'ensemble des Utilisateurs de la Plateforme et de l'Application et lui permettant de gérer les autorisations d'accès aux différents Services, et notamment aux Services Applicatifs par des Utilisateurs Anonymes, et d'ouvrir des comptes aux Administrateurs et/ou aux Responsables Opérationnels.

L'Administrateur peut également accéder à l'ensemble des fiches « Mission » créées par un Responsable Opérationnel, dans les conditions détaillées ci-après à l'article « Gestion des Opérations techniques et des Opérations marketing ».

L'Administrateur a notamment la possibilité de déterminer, pour chaque Utilisateur, les droits d'accès dont il dispose à la Plateforme et/ou à l'Application et les Services qu'il peut utiliser, à tout moment pendant toute la durée de l'Abonnement.

9.2 Description des Services ouverts aux Responsables Opérationnels

L'ensemble des Services de backoffice ouverts aux Responsables Opérationnels sont accessibles par l'intermédiaire de la Plateforme.

9.2.1 Gestion des Opérations techniques et des Opérations marketing

Le Responsable Opérationnel peut gérer via son Compte Responsable les Opérations techniques et/ou les Opérations marketing . Dans ce cadre, il peut créer et enregistrer une fiche « Mission » sur laquelle il peut renseigner :

- le type d'Opération technique et/ou d'Opération marketing qu'il souhaite mettre en œuvre et gérer via la Plateforme ;
- le calendrier de réalisation de l'Opération technique et/ou de l'Opération marketing;
- les Utilisateurs Professionnels et/ou Utilisateurs Invités chargés de la réalisation de l'Opération technique et/ou de l'Opération marketing;
- les Sujets concernés par ladite Opération technique et/ou Opération marketing.

Chaque Utilisateur Professionnel et/ou Utilisateur Invité désigné dans la fiche « Mission » reçoit une notification d'Opération technique ou d'Opération marketing directement dans son Compte Applicatif, par tout moyen jugé utile par Ubleam.

Le Responsable Opérationnel peut modifier chaque Opération technique et/ou Opération marketing à tout moment. Toute modification sur une Opération technique et/ou une Opération marketing sera notifiée, par tout moyen jugé utile par Ubleam, aux Utilisateurs Professionnels et/ou Utilisateurs Invités désignés dans la fiche « Mission ».

La fiche « Mission » est partagée entre le Responsable Opérationnel, les Utilisateurs Professionnels et/ou Utilisateurs Invités désignés par ce dernier, et est rendue accessible aux Administrateurs.

9.2.2 Suivi des Opérations techniques et des Opérations marketing

Le Responsable Opérationnel a la possibilité de suivre en temps réel l'exécution des Opérations techniques et/ou des Opérations marketing en se connectant à la fiche « Mission » correspondante.

Le Responsable Opérationnel sera informé de la fin de l'Opération technique et/ou de l'Opération marketing par email, à l'adresse renseignée lors de la procédure d'inscription, dès que l'Utilisateur Professionnel et/ou l'Utilisateur Invité aura indiqué sur l'Application que l'Opération technique et/ou l'Opération marketing est terminée.

Ubleam adressera au Responsable Opérationnel un rapport d'exécution de l'Opération technique et/ou de l'Opération marketing, établi sur la base des informations renseignées par l'Utilisateur Professionnel et/ou l'Utilisateur Invité via l'Application. Le rapport d'exécution sera mis à sa disposition dans son Compte Responsable, sur tout support utile au libre choix d'Ubleam, et notamment sous format web et/ou pdf.

Le rapport d'exécution précisera notamment :

- l'identification du matériel, la date de réalisation de l'Opération, le statut de vérification, les éventuelles notes prises par l'Utilisateur Professionnel et/ou l'Utilisateur Invité pendant l'Opération ;
- les statistiques de scan des Bleam élaborées pendant l'Opération marketing, ainsi que l'ensemble des données et informations collectées à cette occasion.

9.2.3 Accès à la Base de données

Tout Responsable Opérationnel accède à la Base de données.

Le Responsable Opérationnel a seulement la possibilité de rechercher un Sujet et les informations y attachées dans la Base de données par mots clefs.

9.3 Description des Services ouverts aux Utilisateurs Professionnels et/ou Utilisateurs Invités

L'ensemble des Services applicatifs ouverts aux Utilisateurs Professionnels et/ou Utilisateurs Invités sont accessibles par l'intermédiaire de l'Application.

9.3.1 Accès aux fiches « Mission »

L'Utilisateur Professionnel et/ou Utilisateur Invité est informé par notification dans son Compte Application des Opérations techniques et/ou des Opérations marketing auxquelles il participe.

Il accède à chaque fiche « Mission » dans laquelle il accède aux détails de l'Opération technique et/ou de l'Opération marketing, comme indiqué ci-dessus à l'article « Description des Services ouverts aux Responsable Opérationnel ».

Il accède également à l'historique des fiches « Mission » des Opérations techniques et/ou des Opérations marketing auxquelles il a participé.

9.3.2 Outil de lecture des Bleam

Dans le cadre de l'exécution d'une Opération technique et/ou d'une Opération marketing, l'Utilisateur Professionnel et/ou l'Utilisateur Invité et/ou l'Utilisateur Anonyme ayant téléchargé l'Application accède aux informations relatives à un Sujet enregistrées dans la Base de données en scannant le Bleam apposé sur ledit matériel et/ou sur tout support de communication relatif à un Sujet, via la fonction « scan » de l'Application.

9.3.3 Suivi des Opérations techniques et des Opérations marketing

Ubleam met à disposition de l'Utilisateur Professionnel et/ou l'Utilisateur Invité une fiche de suivi des Opérations techniques et/ou des Opérations marketing, sur laquelle il peut renseigner directement les informations relatives aux Opérations techniques et/ou Opérations marketing.

Lesdites informations seront intégrées dans le rapport d'exécution adressé par Ubleam au Responsable Opérationnel en fin d'Opération technique et/ou d'Opération marketing. Elles sont également automatiquement enregistrées dans la Base de données sur la fiche technique du ou des Sujets concernés.

9.4 Assistance technique

Ubleam propose à l'Administrateur et/ou au Responsable Opérationnel une assistance technique par email à l'adresse suivante : **support@ubleam.com**, lui permettant de déclarer toute difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Services.

Ubleam s'engage à faire ses meilleurs efforts pour répondre à toute demande d'assistance dans un délai raisonnable à compter de la réception de ladite demande, calculé sur la base d'une plage d'intervention courant du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 18h dans la zone géographique de l'Utilisateur (ci-après la « **Plage d'intervention** »).

9.5 Services de réalisation de développements spécifiques par Ubleam

9.5.1 Réalisation des Développements Client

Ubleam propose au Client des prestations de développements informatiques spécifiques sur mesure lui permettant d'adapter la Plateforme et/ou l'Application à ses besoins propres (ci-après les « **Développements Client** »).

Les modalités de ce Service seront définies spécifiquement entre les Parties de gré à gré selon devis et soumis à des conditions tarifaires spécifiques. Le Client qui souhaite souscrire ce Service complémentaire doit adresser sa demande à Ubleam par tout moyen utile, et notamment par le module de contact sur la Plateforme. Le Client s'engage à préciser dans sa demande les spécifications techniques de réalisation du ou des Développements Client souhaités, le calendrier prévisionnel.

Le Client reconnaît d'ores et déjà qu'il devra remettre à Ubleam un cahier des charges, établi sur la base des informations sollicitées par Ubleam, par tout moyen jugé utile par cette dernière, relatives aux spécifications techniques, à ses attentes et besoins.

Le Client reconnaît et accepte que les Développements Client seront réalisés sur la seule base de ce cahier des charges. Ubleam s'engage d'ores et déjà à faire ses meilleurs efforts pour respecter le calendrier prévisionnel qui aura été convenu entre les Parties dans le devis.

9.5.2 Recette des Développements Client

Ubleam notifie au Client par tout moyen jugé utile la mise à disposition d'un accès aux Développements Client via son Compte Administrateur, dans les délais convenus dans le Devis. La date de notification de la mise à disposition des Développements Client vaut date de livraison des Développements Client, ce que le Client reconnaît et accepte.

Sur demande expresse du Client dans le Devis, Ubleam s'engage à livrer au Client les codes sources des Développements Client sur tout support pertinent, à son libre choix, dans le respect des délais prévus au Devis. La livraison sera matérialisée par la signature d'un procès-verbal contradictoire de livraison par les deux Parties. Les Parties conviennent que la signature dudit procès-verbal peut intervenir de manière électronique.

Dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de la notification de la livraison et/ou de signature du procès-verbal de livraison, il sera procédé de manière contradictoire à la vérification d'aptitude du Développement Client, afin de s'assurer que celui-ci présente les caractéristiques techniques qui le rendent apte à remplir les objectifs précisés dans le cahier des charges, et à sa vérification de service régulier, afin de s'assurer que le Développement Client peut assurer un service régulier dans les conditions normales de son exploitation.

La vérification d'aptitude et la vérification de service régulier sont ci-après désignées ensemble la « **Recette** ». Aux fins de réalisation de la Recette, les cas tests spécifiques sont indiqués dans le Cahier des charges et seront fournis par le Client.

A l'issue de ces tests, en l'absence de bogues ou dysfonctionnements reproductibles diminuant ou empêchant l'utilisation du Développement Client conformément à la documentation technique et à sa destination (ci-après les « **Anomalies** »), un procès-verbal de réception définitive du Développement Client sera signé par les Parties au plus tard dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réalisation des tests.

Dans l'hypothèse où des Anomalies seraient constatées à l'issue de ces tests, le Client notifiera à Ubleam une recette partielle. Ubleam devra procéder aux corrections nécessaires dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de la notification de la recette partielle.

Une nouvelle Recette sera réalisée par le Client à réception des corrections, dans les conditions définies ci-dessus. Si de nouvelles réserves sont émises par le Client à l'issue de

ces tests, Ubleam procédera aux corrections nécessaires dans un délai qui ne pourra excéder dix (10) jours ouvrés.

Les Parties s'engagent à signer le procès-verbal de réception définitive du Développement Client, une fois les Anomalies corrigées.

Il est entendu de convention expresse entre les Parties que la signature du procès-verbal de réception définitive emporte acceptation par le Client du Développement Client en l'état à la date dudit procès-verbal.

9.6 Accès au SDK

Ubleam propose au Client un accès à l'ensemble des outils du SDK afin de permettre aux développeurs du Client de développer directement des Développements Client sur la Plateforme.

Ubleam adressera au Client une clé d'identification personnelle lui permettant d'être authentifié à chaque connexion au SDK. Le Client s'engage expressément à ne communiquer cette clé qu'aux membres de son personnel chargés de la réalisation d'un Développement Client.

Les modalités de ce Service seront définies spécifiquement entre les Parties de gré à gré selon devis et soumis à des conditions tarifaires spécifiques. Le Client qui souhaite souscrire ce Service complémentaire doit adresser sa demande à Ubleam par tout moyen utile, et notamment par le module de contact sur la Plateforme.

9.7 Intégration de la Plateforme et/ou de l'Application

9.7.1 Intégration par Ubleam

Ubleam propose au Client des prestations d'intégration de la Plateforme et/ou de l'Application en marque blanche dans la plateforme et/ou l'application mobile du Client.

Les modalités de ce Service seront définies spécifiquement entre les Parties de gré à gré selon devis et soumis à des conditions tarifaires spécifiques. Le Client qui souhaite souscrire ce Service complémentaire doit adresser sa demande à Ubleam par tout moyen utile, et notamment par le module de contact sur la Plateforme.

Le Client s'engage à remettre à Ubleam un cahier des charges comprenant une charte graphique, l'adresse de connexion à la Plateforme et/ou à l'Application, les spécifications techniques de son système d'exploitation.

Le Client reconnaît et accepte que la Plateforme et/ou l'Application seront modifiées par Ubleam conformément aux spécifications graphiques détaillées dans la charte graphique.

Le Client reconnaît également que l'intégration se fera par soit l'intégration d'une API sur la Plateforme et/ou l'Application, soit directement dans le système d'exploitation du Client, selon les indications du devis.

En cas d'intégration dans le système d'exploitation du Client, ce dernier reconnaît et accepte que l'intégration se fera, au choix d'Ubleam :

- par prise de contrôle distant aux serveurs du Client via internet en protocole sécurisé HTTPS sous le contrôle du Client, qui s'engage à accepter la connexion à chaque intervention.

- par déplacement sur le site du Client. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à permettre l'accès à ses locaux au jour et à l'heure qui auront été fixés entre les Parties. Les Parties conviennent en outre que le personnel d'Ubleam appelé à intervenir dans les locaux du Client devra se conformer au règlement intérieur et aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur chez celui-ci. Le Client s'engage en conséquence à transmettre les différents documents afférents à Ubleam avant l'intervention de son personnel. Il est convenu entre les Parties que le personnel d'Ubleam demeure en toute circonstance sous l'autorité, la direction et la surveillance exclusive d'Ubleam.

Ubleam s'engage d'ores et déjà à faire ses meilleurs efforts pour respecter le calendrier prévisionnel qui aura été convenu entre les Parties dans le devis.

Les Parties procéderont à la recette d'intégration de la Plateforme et/ou de l'Application, dans les mêmes conditions que celles détaillées ci-avant à l'article « Recette des Développements Client ».

9.7.2 Intégration par le Client

Ubleam propose au Client un accès au SDK via la Plateforme permettant au Client d'intégrer directement le SDK dans son propre système d'exploitation.

Dans ce cadre, il s'engage expressément à suivre les instructions d'installation du SDK fournies par Ubleam sur la Plateforme au cours du processus de téléchargement du SDK.

Le Client reconnaît que la responsabilité d'Ubleam ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de l'échec du téléchargement du SDK découlant du non-respect desdites instructions.

Les Parties procéderont à la recette d'intégration de la Plateforme et/ou de l'Application, dans les mêmes conditions que celles détaillées ci-avant à l'article « Recette des Développements Client ».

9.8 Autres Services

Ubleam se réserve la faculté de proposer tout autre Service, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

10. Conditions financières

10.1 Prix des Services

L'accès aux Services est payant, sous la forme d'un Abonnement, qui ne comprend pas les Services complémentaires visés aux articles 10.5 à 10.7 (ci-après les « **Services complémentaires** »).

Ubleam propose au Client différentes formules de souscription aux Services en fonction (i) du nombre de Bleam qu'il peut créer, (ii) du nombre d'Utilisateurs autorisés à ouvrir un Compte (iii) des fonctionnalités auxquelles il a accès, pour toute la durée de l'Abonnement.

Les caractéristiques et le barème de prix applicables pour chaque formule d'Abonnement sont mis à disposition, par tout moyen jugé utile, sur simple demande du Client, selon les moyens jugés utiles par Ubleam. Le Client reconnaît et accepte que le prix de l'Abonnement pour la Période initiale comprenne également des frais de mise en service dont les détails sont précisés sur le Devis.

La formule d'Abonnement applicable est celle indiquée sur le Devis.

Le prix des Services complémentaires sont fixés sur devis en fonction de la demande du Client, ce que ce dernier reconnaît et accepte.

Les prix sont indiqués en Euros et hors taxes.

10.2 Modalités de paiement

Le prix de l'Abonnement est dû en totalité à la date de souscription aux Services pour la Période initiale et à la date de renouvellement de l'Abonnement pour les Périodes de reconduction.

Le prix des Services complémentaires est dû selon le calendrier de paiement précisé sur le devis correspondant.

Ubleam adressera au Client une facture en même temps que le Devis, puis à chaque début de Période de reconduction.

Le prix est payable dans les trente (30) jours de la date de la facture. Le Client procédera au paiement par tout moyen proposé par Ubleam sur la Plateforme et notamment, à son libre choix, par chèque, prélèvement bancaire, ou carte bleue ce qu'il reconnaît et accepte

Le Client garantit Ubleam qu'il dispose des autorisations nécessaires pour procéder au paiement du prix.

10.3 Défaut de paiement

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie des sommes dues à leur échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions des articles « Sanction des manquements » et « Résiliation », sans mise en demeure préalable :

- (i) La déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Client et leur exigibilité immédiate ;
- (ii) La suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client ;
- (iii) La facturation au profit d'Ubleam d'un intérêt de retard au taux de cinq (5) fois le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client et d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros au titre des frais de recouvrement.

11. Données d'Ubleam

Le Client reconnaît et accepte expressément que :

- (i) Les données recueillies sur la Plateforme et/ou l'Application dans le cadre des Services font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes ;
- (ii) Ces données constituent le seul mode de preuve admis entre les Parties.

Le Client peut accéder à ces données dans son Espace personnel.

12. Maintenance

12.1 Maintenance corrective

Ubleam assure la maintenance corrective de la Plateforme et de l'Application et de leurs versions successives élaborées et installées dans le cadre de la maintenance évolutive telle que définie ci-après, entendue comme le diagnostic et la correction de toute anomalie affectant leur fonctionnement.

Le Client s'engage à déclarer toute Anomalie, dans les plus brefs délais à l'adresse email indiqué à l'article « Assistance technique ». Le Client s'engage à décrire le plus précisément possible la ou les difficultés rencontrées et les circonstances dans lesquelles elle(s) est (sont) intervenue(s). La description de l'Anomalie faite par le Client doit permettre à Ubleam de caractériser l'incident.

Ubleam s'engage à procéder au diagnostic de l'Anomalie, sur la base des seules indications des informations fournies par le Client dans la remontée d'incident, dans les plus brefs délais et dans un délai maximum de douze (12) heures à compter de la réception de la notification d'Anomalie.

Ubleam adressera au Client un compte-rendu de diagnostic par email à l'adresse renseignée lors de l'inscription. La date d'envoi de cet email constitue la date de fin de diagnostic.

A l'issue du diagnostic, Ubleam s'engage à faire ses meilleurs efforts pour intervenir en vue de la correction de l'Anomalie dans les délais suivants, décomptés en heures et jours ouvrables, sauf accord contraire des Parties précisé dans le Devis :

- en cas d'Anomalie mineure, entendue comme toute anomalie empêchant l'utilisation de certaines fonctionnalités non essentielles des Services, Ubleam pourra, à son libre choix, renvoyer la correction de l'Anomalie à la date de la prochaine mise à jour majeure, dans les conditions ci-après, ou résoudre l'Anomalie dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date de fin de diagnostic ;
- en cas d'Anomalie semi-bloquante, entendue comme toute anomalie empêchant l'utilisation de certaines fonctionnalités essentielles des Services, le délai de correction sera de quarante-huit (48) heures à compter de la date de fin de diagnostic ;
- en cas d'Anomalie bloquante, entendue comme toute anomalie empêchant l'utilisation des Services telles que prévues par les Parties aux présentes, le délai de correction sera de vingt-quatre (24) heures à compter de la date de fin de diagnostic. Dans l'hypothèse où Ubleam ne pourrait corriger l'Anomalie bloquante dans ledit délai, Ubleam s'engage à mettre en place une solution de contournement permettant au Client d'utiliser la Plateforme et/ou l'Application conformément à sa destination au plus tard dans les quarante-huit (48) heures à compter de la date de fin de diagnostic.

Le Client reconnaît en outre que le non-respect par Ubleam desdits engagements en raison de contraintes externes, quelles qu'elles soient, et liées notamment aux procédures de diffusion de l'Application sur l'appstore ne pourra en aucun cas lui être opposé ; la responsabilité d'Ubleam ne pourra être engagée à ce titre.

Il est expressément convenu entre les Parties que la violation de tout engagement prévu au présent article ne pourra en aucun cas être sanctionnée par la rupture des présentes et sa responsabilité sera limitée dans les conditions prévues ci-après à l'article « Responsabilité ».

12.2 Maintenance adaptative

Ubleam fournit au Client des prestations de maintenance adaptative, entendue comme les opérations d'adaptations mineures de la Plateforme et/ou de l'Application rendues

nécessaires par les évolutions de l'environnement technique et permettant au Client de continuer à utiliser la Plateforme et/ou l'Application dans les mêmes conditions.

Le Client reconnaît et accepte que les adaptations fournies au titre des présentes se limitent aux interfaces de la Plateforme et/ou de l'Application avec les sous-systèmes de son environnement, sans qu'il soit nécessaire de réécrire les fonctionnalités de la Plateforme et/ou de l'Application ni réaliser de nouvelles fonctionnalités, qui relève de la maintenance évolutive.

12.3 Maintenance évolutive

Ubleam fournit au Client des prestations de maintenance évolutive de la Plateforme et/ou de l'Application, entendue comme la mise à disposition de toute nouvelle mise à jour, désignant la compilation de corrections d'Anomalies et les améliorations apportées à la Plateforme et/ou l'Application en rapport avec l'ergonomie, la rapidité d'exécution ou l'efficacité, ou de toute nouvelle version, entendue comme tout ajout de nouvelles fonctionnalités de la Plateforme et/ou de l'Application, permettant l'amélioration des fonctions existantes de la Plateforme et/ou de l'Application, ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités.

Ubleam détermine seule le nombre de mises à jour et/ou de nouvelles versions qu'elle délivre au cours d'une Période.

Ubleam s'engage à compiler l'ensemble des corrections d'Anomalies éventuelles et les corrections d'Anomalies déclarées concernant l'ergonomie, la rapidité d'exécution ou l'efficacité sans ajout de fonctionnalités nouvelles au moins une (1) fois tous les six (6) mois. Le Client reconnaît et accepte que la mise à jour majeure portera sur toute Anomalie mineure n'impliquant pas pour le Client un arrêt des Services.

Ubleam se réserve la possibilité, à sa libre convenance, d'installer toute nouvelle version de la Plateforme et/ou l'Application, entendue comme toute modification de la Plateforme et/ou l'Application par l'ajout de nouvelles fonctionnalités. Le Client reconnaît et admet qu'Ubleam est libre de déterminer le calendrier d'installation des nouvelles versions et qu'Ubleam ne s'engage en aucun cas à installer de nouvelles versions de la Plateforme et/ou de l'Application pendant la durée de l'Abonnement.

Le Client a également la possibilité de former, par tout moyen jugé utile et notamment par email à l'adresse renseignée à l'article « Exploitant de la Plateforme et de l'Application », une demande d'évolution spécifique de la Plateforme et/ou de l'Application. Les modalités de ce Service seront définies spécifiquement entre les Parties de gré à gré selon devis et soumis à des conditions tarifaires spécifiques, dans les conditions détaillées ci-avant à l'article « Réalisation des Développements Client ».

Les Parties procéderont à la recette des nouvelles versions spécifiquement commandées par le Client dans les conditions de l'article « Recette des Développements Client ».

Le Client reconnaît et accepte qu'Ubleam se réserve la possibilité d'intégrer la nouvelle version ainsi développée dans la mise à jour majeure suivante, afin de la mettre à disposition de l'ensemble des Clients.

Les Parties reconnaissent que le Client ne pourra en aucun cas saisir directement Ubleam d'une demande de mise à jour, qui reste à la libre discrétion d'Ubleam.

13. Hébergement

Ubleam s'engage à assurer, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement des données et différents contenus stockés par un Utilisateur sur la Plateforme (ci-après les « **Contenus** ») conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, sur ses serveurs ou par un prestataire d'hébergement professionnel, exerçant son activité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Dans ce cadre, Ubleam s'engage à fournir au Client des capacités de stockage et de traitement suffisantes dans le cadre des Services, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Ubleam s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques, conformes à l'état de l'art, nécessaires pour assurer la sécurité et l'accès aux Services, portant sur la protection et la surveillance des infrastructures, le contrôle de l'accès physique et/ou immatériel auxdites infrastructures, ainsi que sur la mise en œuvre des mesures de détection, de prévention et de récupération pour protéger les serveurs d'actes malveillants.

Ubleam s'engage également à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par les traitements automatisés de données mis en œuvre pour les besoins des Services, pour préserver la sécurité des données, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Ubleam garantit le Client que l'ensemble des données stockées sur la Plateforme et/ou l'Application au titre des Services, sont hébergées sur des serveurs localisés dans l'Union Européenne. Ubleam s'engage à informer le Client, par tout moyen écrit, de toute modification de la localisation des serveurs, au moins **3 mois** avant le changement effectif de localisation des serveurs.

14. Garantie de niveau de services

Ubleam s'engage à assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès aux Services pendant toute la durée de l'Abonnement.

A ce titre, Ubleam fera ses meilleurs efforts pour maintenir un accès à la Plateforme et à l'Application 24h/24H, 7j/7j et garantit la disponibilité des Services à 99,8% sauf cas de force majeure.

En outre, eu égard à la complexité d'internet, l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, l'afflux à certaines heures, aux différents goulots d'étranglement sur lesquels Ubleam n'a aucune maîtrise, la responsabilité d'Ubleam sera limitée au fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

Ubleam ne saurait être tenue pour responsable (i) des vitesses d'accès à ses serveurs, (ii) des ralentissements externes à ses serveurs, et (iii) des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

En cas de nécessité, Ubleam se réserve la possibilité de limiter ou de suspendre l'accès à la Plateforme et/ou à l'Application pour procéder à toute opération de maintenance et/ou d'amélioration. Dans cette hypothèse, Ubleam s'engage à informer à l'avance les Utilisateurs par tout moyen utile de ces opérations de maintenance et/ou d'amélioration. Dans cette hypothèse, Ubleam s'engage à informer les Utilisateurs au minimum 24h à l'avance, par tous moyens utiles et notamment par message informatif général sur la page d'accueil de la Plateforme, de ces opérations de maintenance. Ubleam fera ses meilleurs efforts afin que lesdites opérations de maintenance n'excèdent pas 8h et s'effectuent en dehors des heures ouvrées, soit du lundi au vendredi de 8h à 19h, heure de Paris, France.

Dans le cadre de ces opérations de maintenance et/ou d'évolution, Ubleam s'engage à faire ses meilleurs efforts pour effectuer les sauvegardes des Contenus stockés sur la Plateforme.

Le Client reconnaît et accepte que la présente garantie de niveau de services ne couvre pas toute panne ou interruption des Services intervenant du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet et au web mobile.

En cas de défaillance technique de la Plateforme, non imputable à une mauvaise utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur, générant une indisponibilité de la Plateforme, Ubleam s'engage à indemniser le Client comme suit :

- restitution des sommes versées au titre de l'Abonnement à hauteur de 10% du prix de l'Abonnement en cas d'impossibilité d'accéder à la Plateforme si le taux de disponibilité sur l'année est calculé entre 98% et 99,8% ;
- restitution des sommes versées au titre de l'Abonnement à hauteur de 20% du prix de l'Abonnement en cas d'impossibilité d'accéder à la Plateforme si le taux de disponibilité sur l'année est calculé entre 95% et 98% ;
- restitution des sommes versées au titre de l'Abonnement à hauteur de 40% du prix de l'Abonnement en cas d'impossibilité d'accéder à la Plateforme si le taux de disponibilité sur l'année est inférieur à 95%.

En cas de défaillance technique de l'Application, non imputable à une mauvaise utilisation de l'Application par l'Utilisateur, générant une indisponibilité de l'Application, Ubleam s'engage à indemniser le Client comme suit :

- restitution des sommes versées au titre de l'Abonnement à hauteur de 10% du prix de l'Abonnement en cas d'impossibilité d'accéder à l'Application si le taux de disponibilité sur l'année est calculé entre 95% et 99,8% ;
- restitution des sommes versées au titre de l'Abonnement à hauteur de 30% du prix de l'Abonnement en cas d'impossibilité d'accéder à l'Application si le taux de disponibilité sur l'années est inférieur à 95%.

Les Parties conviennent expressément qu'en cas d'indisponibilité de la Plateforme et de l'Application, l'indemnité sera calculée selon les mêmes principes que ceux énoncés ci-dessus en cas d'indisponibilité de la Plateforme seule.

Dans ce cadre, Ubleam adressera au Client un relevé d'immobilisation, par tout moyen jugé utile, au plus tard dans les quinze (15) jours de la fin de l'Abonnement. Le Client peut adresser à Ubleam un relevé d'immobilisation modifié dans les sept (7) jours de la réception dudit relevé d'immobilisation. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant accepté par les deux Parties.

En l'absence de contestation d'Ubleam, le relevé d'immobilisation adressé par le Client dans le délai susvisé fera foi entre les Parties. Dans le cas contraire, les Parties s'engagent à définir ensemble le nombre de jours d'immobilisation dans les plus brefs délais.

Le Client adressera à Ubleam une facture correspondant au montant de l'immobilisation au plus tard dans les quinze (15) jours du relevé arrêté entre les Parties. Le paiement interviendra par virement sur le compte du Client, aux coordonnées inscrites sur la facture, dans les conditions de l'article « Modalités de paiement » ci-avant.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que la violation de tout engagement prévu au présent article ne pourra en aucun cas être sanctionnée par la rupture des présentes Conditions Générales et sa responsabilité sera limitée dans les conditions prévues ci-après à l'article « Responsabilité ».

15. Propriété intellectuelle

15.1 Propriété intellectuelle d'Ubleam

Le présent Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit sur la Plateforme et l'Application dans tous leurs éléments et dans toutes leurs versions successives, en ce compris le SDK, ainsi que sur la technologie de création et de lecture des Bleam, qui fait l'objet d'un brevet déposé par Ubleam, qui demeurent la propriété pleine et entière d'Ubleam, ce que le Client reconnaît et accepte expressément aux termes des présentes.

Le Client s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait affecter les droits de propriété intellectuelle d'Ubleam sur la Plateforme et l'Application et/ou la technologie de création et de lecture des Bleam, que ce soit par reproduction, par représentation ou par adaptation, modification, transformation. Toute utilisation et/ou accès non autorisé par Ubleam au titre des présentes et/ou non conformes aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle est illicite et constituerait le délit de contrefaçon conformément aux dispositions de l'article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

15.2 Licence d'exploitation de la Plateforme et de l'Application

Ubleam accorde au Client, pour toute la durée de l'Abonnement et pour le monde entier, le droit non exclusif, personnel et non transférable, d'utiliser la Plateforme et l'Application, dans leur version existante au jour de la signature des présentes Conditions générales, ainsi que dans leurs éventuelles versions à venir mises à disposition sur la Plateforme et/ou l'Application, ainsi que sur leur documentation technique, aux seules fins des Services, dans les conditions de l'Abonnement.

La présente licence d'utilisation est concédée au Client sous réserve du complet paiement du prix, dans les conditions prévues à l'article « Conditions tarifaires » ci-avant.

Le Client s'interdit expressément toute autre utilisation de la Plateforme et de l'Application, et notamment, il s'interdit de reproduire, d'arranger, d'adapter la Plateforme et/ou l'Application, de les mettre à disposition de tiers, de créer toute œuvre dérivée de tout ou partie de la Plateforme et/ou de l'Application, de les commercialiser ou de les proposer à la location, sous la réserve ci-après.

Toute reproduction, représentation, distribution, adaptation, commercialisation de la Plateforme et/ou de l'Application par tout Client non conforme aux dispositions qui précèdent, constituerait le délit de contrefaçon, conformément aux dispositions de l'article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Dans l'hypothèse où le Client souscrit un Service complémentaire d'accès au SDK dans les conditions de l'article « Accès au SDK » ci-avant et sous réserve du paiement du prix de ce Service complémentaire, Ubleam lui concède, aux seules fins de réaliser des Développements Client pour son propre usage interne, pour toute la durée de l'Abonnement et pour le monde entier, le droit non exclusif, personnel et non transférable, de reproduire, d'arranger, d'adapter la Plateforme et/ou l'Application, de créer toute œuvre dérivée de tout ou partie de la Plateforme et/ou de l'Application, sur tous supports numériques ou informatiques, en tous formats, et par tout procédé matériel ou immatériel.

Le Client s'interdit expressément toute autre utilisation de la Plateforme et de l'Application, et notamment, il s'interdit de les mettre à disposition de tiers, de les commercialiser ou de les proposer à la location.

15.3 Cession des droits sur les Développements Client

Ubleam cède au Client, en pleine propriété et à titre exclusif et définitif, pour toute la durée de protection légale des droits d'auteur et pour le monde entier, la totalité des droits de propriété

intellectuelle qu'il détient sur les Développements Client à venir, au fur et à mesure de leur réalisation, pour toute forme d'exploitation connue ou inconnue à ce jour.

Cette Cession porte également sur le matériel de conception préparatoire, la documentation d'utilisation dans leur version existante au jour de leur remise et dans toutes leurs versions ultérieures.

Les droits ainsi cédés comprennent :

- le droit de reproduire, faire reproduire les Développements Client, en tout ou partie, par quelque procédé que ce soit, connu ou inconnu à ce jour, sur tout support, notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, informatique, numérique, magnétique, optique ou vidéographique, papier et, notamment, disque, disquette, CD-ROM, CD interactifs, bande, vidéogramme et tout autre support de communication en ligne ou hors ligne tel que cassette, vidéogramme, pour toute exploitation y compris en réseau, en original ou en copie, en tout format, au sein d'une base de données analogique ou numérique ;
- le droit de représenter, de faire représenter les Développements Client, en tout ou partie, par tout moyen connu ou inconnu à ce jour, et notamment, Internet, Intranet, câble, satellite ou télécommunication, sur tout support et notamment papier, électronique, numérique, informatique, télématique, de télécommunication et de communication électronique, et plus généralement par tout procédé de communication connu ou inconnu à ce jour, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers pour toute destination ou exploitation, et ce, auprès du public en général ou de catégories de public en particulier ;
- le droit d'utiliser ou de permettre à un tiers d'utiliser les Développements Client sous quelque forme que ce soit et/ou quelque moyen ou support que ce soit, connu ou inconnu à ce jour, notamment papier, numérique, en réseau, Internet, Intranet ou tout autre moyen de diffusion à venir, sans que cette liste ne soit exhaustive ;
- le droit de transformer et de faire transformer, adapter ou faire adapter tout ou partie des Développements Client, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par adjonction ou suppression, correction, évolution, enrichissement, intégration à d'autres systèmes d'information et/ou dans une autre œuvre de l'esprit, maintenance, traduction en toute langue y compris en langage informatique, et ce, en une ou plusieurs fois.

17. Garantie

Ubleam garantit le Client que la Plateforme et/ou l'Application et/ou les Développements Client qu'elle a réalisés aux termes des présentes ne constituent pas une contrefaçon de tout autre élément appartenant à un tiers au sens de l'article L.335-4 du Code de la propriété intellectuelle et/ou portent atteinte aux droits de tiers, de quelque nature que ce soit.

Ubleam garantit le Client contre toute réclamation d'un tiers soutenant que la Plateforme et/ou l'Application et/ou les Développements Client qu'elle a réalisés aux termes des présentes constitueraient une contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle et/ou porteraient atteinte à ses droits. Ubleam s'engage à assurer à ses frais la défense du Client, à intervenir volontairement à la procédure qui serait engagée contre lui, à prendre à sa charge tous les dommages-intérêts ainsi que les frais et dépens auxquels le Client pourrait être condamnée ou qui seraient prévus par un accord transactionnel signé par le Client et approuvé par Ubleam.

En contrepartie, le Client s'engage à notifier à Ubleam par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les meilleurs délais à compter de la réception, toute mise en demeure ou

assignation reçue d'un tiers et à laisser à Ubleam le contrôle de la défense ainsi que toute négociation en vue d'une transaction.

Le Client reconnaît et accepte que la présente garantie ne s'applique pas lorsque la réclamation du tiers découle, même partiellement :

- de toute modification qu'il aura apporté à la Plateforme et/ou à l'Application et/ou aux Développements Client réalisés par Ubleam aux termes des présentes sans l'accord préalable et écrit d'Ubleam ;
- de toute utilisation de la Plateforme et/ou de l'Application et/ou des Développements Client réalisés par Ubleam aux termes des présentes non-conforme aux dispositions de la licence telles que prévues aux présentes ;
- de toute combinaison et/ou utilisation de la Plateforme et/ou de l'Application et/ou des Développements Client réalisés par Ubleam aux termes des présentes avec tout autre logiciel et/ou système d'exploitation et/ou matériel fournis par un tiers ;
- de défaillance du Client à installer toute nouvelle version de la Plateforme et/ou de l'Application que lui aura adressée Ubleam, dans l'hypothèse où l'atteinte aux droits du tiers aurait pu être évitée du fait de l'installation et de l'utilisation de la nouvelle version transmise par Ubleam en temps utile.

16. Propriété des données Client

Le Client reste seul propriétaire de l'intégralité des données et informations qu'il renseigne dans la Base de données.

Néanmoins, le Client autorise expressément Ubleam à utiliser lesdites données relatives aux matériels aux fins de faire :

- De l'analyse de besoin et de pouvoir proposer, si elle le décide, des services de maintenance prédictive et/ou toute autre forme d'assistance ;
- De la recherche en vue de développer de nouvelles fonctionnalités de la Plateforme et/ou de l'Application.

Ubleam s'interdit d'utiliser les dites données à toutes autres fins et s'interdit notamment de les revendre à tout tiers aux présentes.

17. Séquestre

Ubleam garantit le Client qu'elle a déposé les codes sources de la Plateforme et de l'Application sous son nom auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes à la date de signature des présentes, et s'engage à les y maintenir et à effectuer les dépôts de toute modification (mises à Jour, nouvelles versions, ...) pendant toute la durée des présentes. En cas de changement de société de dépôt, Ubleam notifiera immédiatement au Client les nouvelles coordonnées de cette société de dépôt par email à l'adresse renseignée par le Client lors de l'inscription, ainsi que par message informatif sur la page d'accueil de la Plateforme.

Il est entendu entre les Parties que les codes-sources comprennent, outre les programmes de la Plateforme et de l'Application annotés pouvant être lus et interprétés par toute personne connaissant le langage dans lequel ils sont écrits, une documentation détaillée et un organigramme général dans le but de décrire la structure de la Plateforme et de l'Application ainsi que les procédures élémentaires de chacun d'entre eux.

Le Client pourra ainsi accéder aux codes sources de la Plateforme et de l'Application, sous le contrôle du tiers séquestre, en cas de défaillance majeure d'Ubleam exclusivement dans les cas suivants :

- la liquidation judiciaire d'Ubleam, en l'absence de tout repreneur ;
- la carence grave d'Ubleam au titre de la maintenance de la seule Plateforme ayant pour effet de remettre en cause l'exploitation de la Plateforme conformément à sa documentation technique, pendant une période de six (6) mois à compter de la première mise en demeure d'y remédier adressée par le Client à Ubleam dans les conditions de l'article « Notification » et restée sans effet.

En cas d'accès aux codes sources, leur duplication se fera sous la seule responsabilité du Client et à ses frais. Le Client ne pourra utiliser lesdits codes sources que dans la limite de la licence qui lui est concédée aux termes des présentes et aux fins exclusives de maintenance de la Plateforme et de l'Application. Cette mesure, si elle se produit, ne confère au Client aucun nouveau droit de propriété intellectuelle sur la Plateforme et l'Application.

18. Obligations du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent.

- (i) Le Client s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Il est en outre seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent le cas échéant en relation avec son utilisation des Services.

- (ii) Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services.

- (iii) Le Client s'engage à fournir à Ubleam tous les documents, éléments, données et informations nécessaires à la bonne exécution des Services. Plus généralement le Client s'engage à coopérer activement avec Ubleam en vue de la bonne exécution des présentes et à l'informer de toutes difficultés liées à cette exécution.

- (iv) Le Client garantit Ubleam qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à l'utilisation et/ou à la diffusion des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, photographiques, logo, marque ou autre) dans le cadre de l'utilisation des Services (ci-après les « **Contenus** »). Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale d'Ubleam.

Le Client s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes ;
- des contenus contrefaisants ;
- des contenus attentatoires à l'image d'un tiers ;

- des contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses ;
- des contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc) ;
- et plus généralement tout contenu susceptible de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciable à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Dans ce cadre, le Client garantit Ubleam contre toute plainte, revendication et/ou action de tout tiers soutenant que les Contenus constitueraient une violation de ses droits, quels qu'ils soient et notamment ses droits de propriété intellectuelle, droit à l'image et à la protection de la vie privée. En conséquence, le Client s'engage à indemniser Ubleam de tout préjudice qu'elle subirait et à prendre à sa charge tous les dommages-intérêts, ainsi que les frais, charges et dépens auxquels Ubleam pourrait être condamnée, ou qui seraient prévus par un accord transactionnel signé par Ubleam après avoir obtenu l'accord préalable du Client.

19. Confidentialité

Pendant toute la durée d'ouverture du Compte et durant un délai de trois (3) ans après la fermeture dudit Compte, les Parties s'engagent à conserver strictement confidentiels l'ensemble des informations et des documents, de quelque nature que ce soit, qu'elles auraient reçus l'une de l'autre en exécution des présentes et/ou constitués en exécution des présentes, et notamment les informations d'ordre économique, stratégique ou marketing, juridique, les secrets de fabrication ou des affaires, le savoir-faire, les licences de logiciels, les bases de données, ainsi notamment que sur l'ensemble des données constituant l'exécution des Services.

Chacune des Parties s'engage :

- à ne pas utiliser les informations confidentielles à des fins étrangères aux présentes ;
- à préserver strictement la confidentialité de ces informations et appliquer un même degré de précaution et de protection que celui qu'elle porte à ses propres informations de même importance ;
- à ne divulguer ces informations confidentielles à aucun tiers, sous quelque forme que ce soit, de quelque manière que ce soit et pour quelque raison que ce soit, à l'exception des membres de son personnel ou de toute autre personne agissant en son nom et pour son compte qui sont dans la nécessité de le connaître pour l'exécution des présentes.

Une Partie ne sera pas tenue au respect de la présente obligation de confidentialité à l'égard de toute information confidentielle communiquée par l'autre Partie lorsque cette dernière l'aura expressément et préalablement libérée de cette obligation par écrit.

Le caractère confidentiel ne s'applique pas :

- aux informations notoirement divulguées avant leur obtention et/ou réception par les Parties ou qui le deviendraient postérieurement, sans faute de l'une d'elles ;
- aux informations ne résultant ni directement ni indirectement de l'utilisation de tout ou partie des informations confidentielles au sens du présent article ;

- aux informations valablement obtenues auprès de tiers autorisés à transférer ou à divulguer lesdites informations.

Si l'une des Parties était contrainte de révéler ces informations confidentielles pour se conformer à une obligation légale ou réglementaire ou une décision de justice, étant entendu qu'une telle divulgation ne pourra porter que sur les informations confidentielles dont la divulgation est expressément requise par une telle obligation légale ou réglementaire ou par une telle décision de justice, elle doit en informer au préalable l'autre Partie dans les plus brefs délais.

20. Résiliation

20.1 Dénonciation

Chacune des Parties pourra dénoncer les présentes Conditions Générales, sans avoir à justifier de quelconques motifs, à l'issue de la Période initiale ou de chaque Période de reconduction, sous réserve d'adresser à l'autre Partie un courrier recommandé avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant la fin de la Période en cours.

20.2 Résiliation pour manquement

En cas de manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, auquel il ne serait pas remédié dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception d'une mise en demeure d'avoir à remédier audit manquement, l'autre Partie pourra, de plein droit et sans formalités judiciaires, résilier les présentes Conditions Générales.

La résiliation des présentes sera sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels la Partie ayant prononcé la résiliation pourrait prétendre du fait du manquement de l'autre Partie et de toute pénalité qui lui serait éventuellement due.

En cas de résiliation des présentes Conditions Générales par Ubleam en raison du manquement du Client à ses obligations, le Client reconnaît et accepte que l'intégralité des sommes versées au titre de la rémunération des Services dans les conditions de l'article « Conditions financières » ci-avant resteront acquises à Ubleam et que le Client ne pourra en demander la restitution.

En cas de résiliation des présentes Conditions Générales par le Client en raison du manquement d'Ubleam à ses obligations, le Client reconnaît et accepte qu'il ne pourra obtenir le remboursement des sommes versées au titre de la rémunération des Services qu'au prorata du nombre de mois restant à écouler entre la date de prise d'effet de la résiliation et le terme de l'Abonnement.

20.3 Conséquence de la fin des Services et de l'Abonnement

La fin de l'Abonnement, pour quelque cause que ce soit, entraîne la désactivation des fonctionnalités des Comptes ouverts par le Client dans le cadre des présentes.

L'Utilisateur fait son affaire de récupérer l'ensemble de ses Contenus. Il reconnaît et accepte que la responsabilité de Ubleam ne saurait en aucun cas être engagée à ce titre.

21. Réversibilité

En cas de fin de l'Abonnement quelle qu'en soit la cause, Ubleam propose au Client d'assurer la réversibilité de la Base de données et/ou des Développements Client, entendue comme la reprise et la restitution au Client des données contenues dans ladite Base de données, ainsi que la reprise des Développements Client, par ses soins ou par

l'intermédiaire du prestataire technique de son choix, afin de pouvoir les exploiter dans une solution et/ou un système d'exploitation tiers.

Les modalités de ce Service seront définies spécifiquement entre les Parties de gré à gré selon devis et soumis à des conditions tarifaires spécifiques. Le Client qui souhaite souscrire ce Service complémentaire doit adresser sa demande à Ubleam par tout moyen utile et au plus tard dans les dix (10) jours de la notification de la fin de l'Abonnement, et notamment par le module de contact sur la Plateforme. Le Client s'engage à préciser dans sa demande les éléments sur lesquels il souhaite bénéficier de prestations de réversibilité.

Ubleam adressera un nouveau devis au Client, précisant les prestations de réversibilité, le calendrier prévisionnel et le coût.

Ubleam s'engage à soumettre au Client un plan de réversibilité dans les quinze (15) jours avant la fin de l'Abonnement et détaillant le phasage, les conditions techniques et opérationnelles de l'exécution d'une telle prestation de réversibilité.

Ubleam s'engage à débiter les prestations de réversibilité, dans le respect du calendrier arrêté dans le plan de réversibilité, au plus tard dix (10) jours avant la fin de l'Abonnement.

22. Comportements prohibés

Il est strictement interdit d'utiliser les Services aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,
- et plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Il est strictement interdit à tout Client de copier et/ou de détourner à ses fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément de la Plateforme et/ou de l'Application.

Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes d'Ubleam, (iii) tous détournements des ressources système de la Plateforme et/ou de l'Application, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux d'Ubleam, et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes Conditions Générales.

23. Sanction des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements par le Client, Ubleam se réserve le droit de :

- (i) suspendre de manière temporaire ou définitive, sans délai, l'accès aux Services du Client auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé, et notamment, en cas de fourniture d'informations erronées, incomplètes, mensongères ou périmées lors de l'inscription,
- (ii) supprimer tout contenu en lien avec le manquement ou l'infraction considéré(e), en totalité ou en partie,
- (iii) prendre toutes mesures appropriées et engager toute action en justice,
- (iv) avertir le cas échéant les autorités compétentes, coopérer avec elles et leur fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites.

En cas de manquement du Client à une obligation essentielle découlant des présentes Conditions Générales, ou de violation répétée de celles-ci, Ubleam se réserve le droit de résilier l'accès du Client à tout ou partie des Services, avec effet immédiat, par email. La résiliation prend effet de plein droit à la date d'envoi, par Ubleam, de l'écrit adressé au Client en application de la présente clause. Elle entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable la suppression du Compte du Client, sans préjudice des autres conséquences éventuellement induites en application des présentes Conditions Générales.

24. Exclusion de responsabilité et de garantie d'Ubleam

Ubleam s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

Le Client reconnaît que l'intervention d'Ubleam se limite à la fourniture des Services. Il reconnaît et accepte qu'Ubleam n'a pas connaissance des Contenus utilisés par les Utilisateurs dans le cadre des présentes, sur lesquels elle n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte.

En conséquence, Ubleam ne peut être tenue pour responsable des Contenus, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus en question.

En outre, Ubleam ne garantit pas le Client que :

- les Services, soumis à une recherche constante pour en améliorer la performance et le progrès seront totalement exempts de vices, d'erreurs ou de défauts ;
- les Services étant standards et nullement proposés à la seule intention du Client en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement aux besoins et attentes du Client, sauf dans l'hypothèse où le Client souscrit à la création de Développements Client et dans ce cas seulement ;
- la Plateforme et/ou l'Application fonctionneront de manière ininterrompue, Ubleam se réservant la faculté d'interrompre momentanément l'accès à la Plateforme et/ou à l'Application pour des raisons de maintenance dans les conditions de l'article « Garantie de niveau de service », et ne pouvant en aucun cas être tenue responsable des perturbations ou défaillances du réseau internet ou du réseau de télécommunication, et plus généralement qui auraient leur origine dans des circonstances qui lui sont extérieures ou découlant de la force majeure.

Sous ces réserves, la responsabilité d'Ubleam pourra être engagée dans les conditions de droit commun à raison des seuls dommages directs subis par le Client, résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles telles que définies aux présentes.

Le Client renonce donc à demander réparation à Ubleam à quelque titre que ce soit, de dommages indirects, et notamment le manque à gagner, la perte de chance, le préjudice commercial ou financier, l'augmentation de frais généraux ou les pertes trouvant leur origine ou étant la conséquence de l'exécution des présentes.

En tout état de cause, la responsabilité d'Ubleam susceptible d'être encourue au titre des présentes sera expressément limitée à un montant qui ne saurait être supérieur au montant facturé par Ubleam au titre de l'Abonnement pour la Période en cours.

La responsabilité d'Ubleam ne pourra au demeurant être engagée que si le Client a émis une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un (1) mois suivant ladite survenance.

25. Assurance

Chacune des Parties garantit l'autre Partie avoir souscrit les polices d'assurance nécessaires pour assurer et garantir les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle au cas où elle serait engagée, de manière à couvrir les conséquences pécuniaires des dommages dont elle aurait à répondre.

Chacune des Parties s'engage à maintenir ces polices d'assurance pendant toute la durée d'exécution des présentes.

Chacune des Parties s'engage à produire à la première demande de l'autre Partie les attestations d'assurance correspondantes.

Toute modification, suspension ou résiliation des polices d'assurance par l'une ou l'autre des Parties devra être portée à la connaissance de l'autre Partie, sans délai, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'autre Partie telle qu'indiquée en tête des présentes.

26. Données à caractère personnel

Ubleam pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte de confidentialité », accessible sur la page d'accueil de la Plateforme et dont le Client est expressément invité à prendre connaissance.

Ubleam déclare notamment respecter toutes les obligations et réglementaires qui lui incombent en matière de protection des données à caractère personnel visant à garantir notamment la sécurité et la confidentialité des données collectées et traitées. Elle s'engage notamment à effectuer toutes les déclarations obligatoires auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

27. Publicité

Ubleam se réserve la faculté d'insérer, sur toute page de la Plateforme et/ou de l'Application et dans toute communication au Client tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et dans des conditions dont Ubleam sera seule juge.

28. Références commerciales

Les Parties sont seules propriétaires de leurs noms, marques, logos, signes, dessins.

Chacune des Parties s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie sur ces signes distinctifs et notamment, s'interdit de susciter toute analogie et/ou confusion dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit, et par quelque mode que ce soit, notamment, chacune des Parties s'engage à ne pas :

- utiliser le nom de l'autre Partie dans son nom ou dans tout autre nom commercial ou raison sociale sans limitation ;
- enregistrer ou faire enregistrer, pendant la durée et après la fin de la relation contractuelle entre les Parties, aucune marque, nom, logo, signe et dessin utilisé par l'autre Partie.

Les présentes n'emportent donc aucune cession des droits de propriété intellectuelle détenus par les Parties sur leurs signes distinctifs au profit de l'autre Partie, ce que cette dernière reconnaît expressément aux termes des présentes.

Les Parties s'autorisent réciproquement à faire usage du nom, de la marque, du logo, et des références, de l'autre Partie, à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit, pendant la durée des présentes et trois (3) ans suivant la fin des relations entre les Parties.

29. Liens et sites tiers

Ubleam ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites web exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels le Client accéderait par l'intermédiaire de la Plateforme et/ou de l'Application.

Ubleam n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

Ubleam n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Client et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel il serait orienté par l'intermédiaire de la Plateforme et/ou de l'Application et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

30 Non sollicitation du personnel

Le Client renonce, sauf accord écrit et préalable d'Ubleam, à solliciter, démarcher directement ou indirectement un collaborateur d'Ubleam ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit.

Cette renonciation demeure valable pendant toute la durée des présentes augmentée d'une durée de trois (3) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation.

31 Règlementation sociale

Ubleam déclare se conformer à la législation fiscale et sociale en vigueur, être à jour du paiement des cotisations sociales et être en mesure de fournir la preuve du respect des différentes obligations applicables en la matière, à la demande du Client. Ubleam fournira au Client, sur demande de celui-ci et aussi souvent que nécessaire, jusqu'à la fin de l'exécution des présentes, les documents suivants :

- (i) Une carte d'identification justifiant de l'immatriculation au registre des métiers ou un extrait de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés daté de moins de trois (3) mois (extrait K-bis) ;
- (ii) Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargée du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant à Ubleam ;

- (iii) Une attestation sur l'honneur, en vertu de laquelle Ubleam certifie avoir déposé auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires, et que le travail sera réalisé avec des salariés régulièrement employés au regard du Code du travail.

32 Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas avoir exercé un quelconque droit ou pouvoir en application des dispositions des présentes Conditions Générales, ou de l'avoir exercé en retard, ne pourra être interprété comme une renonciation à exercer tout ou partie de ce droit ou pouvoir, et tout exercice unique ou partiel de tout droit ou pouvoir ne pourra empêcher une nouvelle mise en œuvre de ce droit ou pouvoir.

33 Force majeure

Ubleam ne pourra être tenue responsable vis-à-vis du Client dans l'hypothèse où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un événement de force majeure. Sont notamment considérées comme cas de force majeure, les hypothèses habituellement reconnues par la jurisprudence et les tribunaux français.

La survenance d'un événement de force majeure suspendra dans un premier temps l'exécution des Services pendant une durée qui ne pourra être supérieure à trois (3) mois. Dans l'hypothèse où le cas de force majeure se poursuivrait au-delà de la période susvisée, les Parties pourront résilier les présentes Conditions générales, de plein droit, sans formalité judiciaire, sans préavis et sans droit à indemnités de quelque nature que ce soit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ayant effet immédiat.

34 Nullité

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales venait à être déclarée nulle ou non applicable en raison d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, seule cette disposition serait frappée de nullité, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

35 Modification des Conditions Générales

Ubleam se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Ubleam se réserve notamment la possibilité de modifier et/ou d'arrêter de proposer tout ou partie des Services, à tout moment à sa libre discrétion.

Le Client sera informé de ces modifications par tout moyen utile, au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur. Les Conditions Générales modifiées s'appliqueront à tout Client utilisant les Services à la date de renouvellement de la Période en cours.

Le Client qui n'accepte pas les Conditions Générales modifiées doit se désinscrire des Services.

Tout Client qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des Conditions Générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications qui lui seront pleinement applicables.

36 Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales sont entrées en vigueur le **1er Décembre 2016**.